

l'église de Chasselay pour quatre livres viennois (53). Puis dans le cours de cette année Jean de la Palud figure parmi les hauts dignitaires ecclésiastiques qui assistent au couronnement du pape Jean XXII, nommé dans le conclave, qui se tint à Lyon sous la haute protection du comte Jean de Forez, 1316 (54).

Le différent qui s'était élevé entre l'abbé, seigneur de Chazay et noble de Viego, seigneur de Marcilly, ne fut définitivement terminé qu'en l'année 1318. Guillaume de Viego se reconnaît enfin homme-lige du seigneur de Chazay, Jean de la Palud, pour tout ce qu'il possède « en rentes annuelles, servis, droits, domaine pur et mixte, haute et basse justice, biens, garennes, bois, chasse sur les paroisses de Chazay, Lozanne, Civrieux, Marcilly et Lissieu. » Puis il fait hommage par la main et le baiser. Le seigneur abbé s'engage de son côté à lui servir une rente annuelle de « huit fois vingt livres et vingt sols viennois (55). »

Il dut certainement payer ainsi des droits contestés, car cela formait une somme considérable, vingt sols viennois représentant alors à peu près vingt francs de notre monnaie (56). Cet acte est passé en présence de Percevaux de la Palud, chanoine de Lyon, Louis de la Palud, Guichard de la Poype, Hugonin de Virizeu, Jean des Verneys, tous nobles damoiseaux, Henri Chavent et Péronet de Buenc.

L'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, avait son château dans notre petite ville. Il venait loger parfois dans cette

(53) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 45.

(54) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 289.

(55) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 101.

(56) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 276.